

Question écrite de Mme El Fassi relative à l'aménagement de trottoirs dans la rue du Melkriek

Plusieurs habitants du quartier du Melkriek m'ont interpellé concernant la construction de trottoirs à la rue du Melkriek, dans le tronçon en direction de la rue de l'Etoile. A cet endroit, les trottoirs ne sont plus aménagés, ce qui rend difficile et dangereux la circulation pour les enfants, les personnes âgées et en particulier les mamans avec les poussettes.

Dans votre déclaration de politique générale, vous déclarez veiller à l'amélioration des trottoirs :

- comptez-vous aménager le trottoir sur ce tronçon rue du Melkriek direction rue de l'étoile ?
- si oui, quand comptez-vous entreprendre les travaux ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Réponse:

L'aménagement d'un trottoir conforme au Règlement Régional d'Urbanisme dans la rue du Melkriek, côté pair, entre le carrefour avec la rue de l'Etoile et le n°120 (non compris), fait partie des travaux programmés en 2019.

Ce chantier devrait avoir lieu dans le courant du premier semestre.

Entre le n°120 et le n°114 et côté impair, le long des potagers, l'aménagement du trottoir est à charge des propriétaires riverains.

Des courriers leur ont été envoyés pour demander à chacun de réaliser la partie à sa charge dans les plus brefs délais.